

## HÔPITAL DROUHET, Cholon

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1907)

De notre correspondant le 13 mars 1907.

La laïcisation en Indo Chine

Douze sourds muets, recueillis naguère par les frères de la Doctrine chrétienne de j Gia-Dinh, furent transférés dernièrement à l'hospitalisation laïque de Cholon. Ces pauvres gens abandonnèrent avant-hier cet établissement et revinrent chez les frères, refusant absolument de réintégrer l'hôpital de Cholon.

---

Indo-Chine  
LE NOUVEL HÔPITAL DE CHOLON  
(*La Dépêche coloniale*, 16 août 1907)

L'inauguration du nouvel hôpital civil fondé par l'Association hospitalière de Cochinchine et qui portera le nom hôpital Drouhet a eu lieu à Cholon le 12 juillet dernier.

MM. Beau, gouverneur général ; Rodier, gouverneur de Cochinchine, et Bonhoure, son successeur, assistaient à cette cérémonie. égayée par une nombreuse assistance.

M. Drouhet, maire de Cholon, dans une allocution très applaudie, présenta les nouveaux édifices au Gouverneur général qui l'en remercia en quelques paroles vibrantes. Aussitôt après, M. Drouhet reprit la parole pour remercier M. le gouverneur Rodier, véritable père de l'œuvre d'assistance indigène :

Notre cher président d'honneur va nous quitter, dit-il. Qu'il me permette de lui dire toute notre reconnaissance pour la sollicitude dont il a entouré les œuvres de Cholon.

Votre souvenir, mon cher gouverneur, ne s'effacera pas de nos cœurs et je suis certain d'être l'interprète fidèle de tous ici en formant les vœux les plus ardents pour votre santé et pour celle de tous les vôtres.

M. Rodier remercia en quelques mots émus et présenta le docteur Angier, chargé de la direction du nouvel hôpital, à MM. Beau et Bonhoure.

La visite de l'établissement et un lunch ont terminé la cérémonie.

---

Indo-Chine  
(*La Dépêche coloniale*, 22 août 1907)

Nous annoncions récemment l'ouverture de l'hôpital Drouhet à Cholon.

Actuellement, les dispositions sont prises pour le fonctionnement de cette remarquable institution.

Le conseil d'administration de l'hôpital Drouhet a décidé que l'hôpital resterait absolument laïque, mais que, vu les difficultés que présente le recrutement du personnel infirmier, le directeur pourrait, si le besoin s'en faisait sentir, faire appel aux sœurs pour assurer le service.

---

Lettres d'Indo-Chine  
On demande des Sœurs !  
(*L'Univers*, 14 décembre 1907)

Une Association privée a établi, après beaucoup de dépenses, un hôpital à Cholon. Le conseil de cette Association avait accepté le plus habile de nos praticiens, le docteur Angier, et trois religieuses expérimentées. Malgré le désir de laïcité complète qui animait les sociétaires, les fonds de l'Association ne leur permettaient pas de se payer le luxe d'infirmières laïques, et le docteur, du reste, ne répondait de la bonne marche de l'hôpital que si on lui accordait les religieuses demandées.

Cela n'empêcha pas quelques journaux d'ouvrir le feu, et les ligues maçonniques d'entrer dans l'arène. Ils tirent si bien qu'en une première assemblée générale, triée sur le volet, les anciens membres du conseil furent remplacés, et que, dans une autre assemblée tapageuse, on aboutit quand même à reconnaître le contrat passé avec le docteur et les religieuses d'une part, et le conseil d'administration de l'autre, mais avec ce détail que, sitôt l'hôpital installé et fonctionnant bien, on liquiderait les sœurs. Devant cette attitude, le docteur Angier a donné sa démission, et l'Association devra chercher et un autre docteur et des infirmières à un prix beaucoup plus élevé. En attendant, l'hôpital, qui devrait fonctionner depuis plus d'un mois, ne fonctionne pas encore.

Georges N'ghi.

---

Un superbe hôpital municipal  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 357-358)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 584-585)

.....  
Cholon compte encore une association dite : Association hospitalière de Cochinchine fondée le 11 septembre 1905.

L'Association hospitalière de Cochinchine, œuvre privée, fondée sur l'initiative de M. F. Drouhet, maire de la ville de Cholon, grâce à l'appui de M. le gouverneur Rodier, a pour but de créer, organiser, administrer et développer un hôpital et une maison de repos plus particulièrement destinée à la population civile européenne de Cochinchine.

Une immense souscription fut ouverte et en peu de temps procura des sommes, relativement considérables indiquant ainsi combien le projet était favorablement accueilli par toute la population. Européens et Asiatiques apportèrent leur obole. L'hôpital sera élevé à Cholon même sur un terrain admirablement situé, et les bâtiments seront édifiés suivant toutes les règles de l'hygiène moderne. Deux pavillons sont déjà en construction.

\*  
\* \* \*

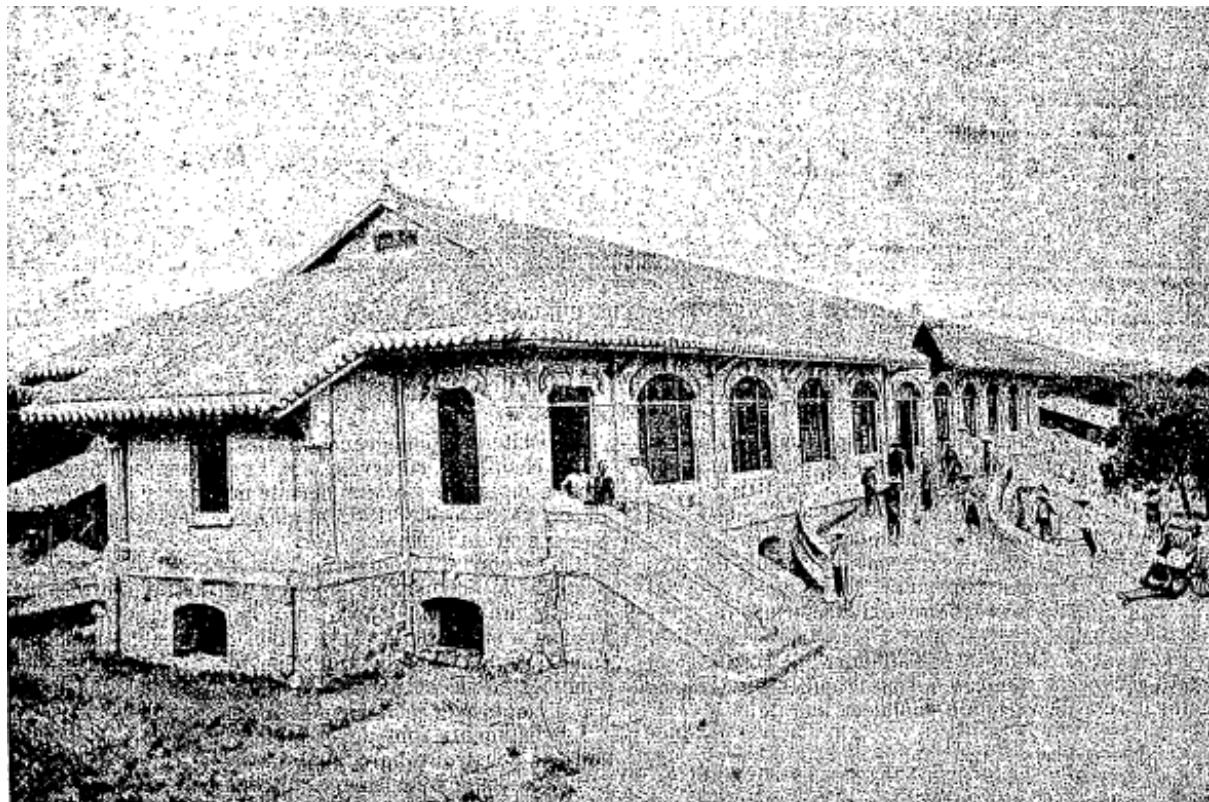
Enfin, de création toute récente :

1° La Société de protection de l'enfance dont le but est d'assurer la protection, l'éducation et l'instruction des enfants des deux sexes dépourvus de ressources et de soutien sans distinction ;

2° La société des sourds-muets qui a pour but :

1° d'assurer le fonctionnement et le développement de l'École des sourds-muets ;

2° de protéger d'une façon générale les sourds-muets de Cochinchine en leur procurant un métier leur permettant à leur sortie de gagner leur vie ou en les. mettant à l'abri du besoin et de la mendicité.



Pavillon de l'hôpital Drouhet (Cliché Truitard)

En Indo-Chine  
(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1908)

On nous écrit de Saïgon à la date du 6 octobre :

Notre nouveau Gouverneur général paraît désireux de ne pas se borner à entretenir avec ses administrés des relations purement officielles. Dès samedi dernier, les salons du Gouverneur Général s'ouvriraient pour recevoir la population saïgonnaise.

[M<sup>me</sup> Klobukowski] a consolidé cette conquête [des cœurs] en accompagnant le surlendemain le Gouverneur Général dans sa visite aux établissements hospitaliers de Cholon. Cette visite, grâce aux relations amicales qui unissent de longue date, M. Klobukowski et le distingué administrateur-maire de Cholon, M. Drouhet, créateur de ces œuvres d'assistance, a été empreinte d'un caractère particulier de cordialité. Elle a commencé par l'hôpital Drouhet, où les orphelins, pupilles de la ville de Cholon ont offert des fleurs à M<sup>me</sup> Klobukowski. L'attention du Gouverneur Général et de M<sup>me</sup> Klobukowski s'est spécialement portée sur le pavillon des femmes. De là, les

visiteurs se sont rendus à la maternité indigène et à l'École des Bamus (sages-femmes indigènes) ; puis à l'orphelinat municipal et à la crèche ; à la maison de retraite des vieillards, et à l'École des aveugles. La dernière visite de la matinée a été pour l'Ecole des sourds-muets. À plusieurs reprises le Gouverneur général et M<sup>me</sup> Klobukowski ont témoigné leur satisfaction des résultats qu'il leur était donné de constater et vivement félicité M. Drouhet, à l'initiative et au dévouement inlassables duquel est due cette merveilleuse floraison d'œuvres d'assistance, unique dans notre empire colonial. Cette visite a été, d'autre part, pour M. et M<sup>me</sup> Klobukowski, l'occasion de témoignages nombreux de sympathie. Les assistants et non seulement eux mais la population de Saïgon et celle de Cholon tout entière ont été vivement touchés de cet élan du cœur qui, dès le lendemain de leur arrivée, a conduit le chef de la colonie et sa dévouée compagne au chevet des malades, de cette enquête personnelle ouverte sur le sort de ceux qui souffrent, de cette marque d'intérêt donnée aux faibles et aux déshérités. C'est, pour eux, le point de départ d'une popularité du meilleur aloi.

R. D.

---

PERSONNEL COLONIAL  
(*La Dépêche coloniale*, 1<sup>er</sup> juillet 1911)

DÉCÈS

Sont décédés : ... docteur Guilbot, directeur de l'hôpital Drouhet, le 14 juin, à Cholon.

---

NOUVELLES D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Paris*, 5 décembre 1911)

Marseille, 4 décembre. — Le courrier de l'Extrême-Orient, arrivé par le paquebot *Armand-Béhic*, nous apporte les nouvelles suivantes :

Du journal le *Courrier saïgonnais* :

Saïgon, 10 novembre. — Le Conseil colonial de la Cochinchine, réuni sous la présidence du lieutenant-gouverneur, a émis le vœu que les médecins de l'Assistance recrutés dans la métropole soient affectés, à leur début, dans un hôpital indigène de Saïgon ou de Cholon. Sur la proposition du gouverneur de la Cochinchine, le Conseil colonial a émis un avis défavorable à la demande de subvention de l'Association hospitalière laïque de Cochinchine. [...]

---

CHOLON

---

SERVICE MÉDICAL  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1914, II-p. 364-365)

.....  
HOPITAL DROUHET  
(cédé à l'Administration locale)  
MM. le docteur Flandrin, médecin ;  
N....

M. Vincent, économie.  
6 infirmiers et 2 infirmières indigènes.

---



Mariages à Soctrang le 12 septembre 1928  
Réception à la maison familiale de Phu-Loc  
Rémy Gressier et Louis Biaillé de Langibaudière

### *Louis-Joseph BIAILLE DE LANGIBAUDIÈRE, directeur*

Né à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée), le 18 août 1869.

Oncle de [Marcel Biaillé de Langibaudière](#) (1894-1975), médecin de l'Assistance de 1922 à 1952.

Marié à Paris XIV<sup>e</sup>, le 18 septembre 1892, avec Marguerite Naturelle. Sans descendance.

Remarié avec Élisabeth Truong Thi Phuoc (1892-† Saïgon, 1944). Propriétaire de rizières à Baclieu (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 7 avril 1932, p. 777) et d'une parcelle à [Dalat](#) (*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> octobre 1942). Dont :

— Marie Truong-thi-Ly (Nham-Lang, Soctrang, 10 nov. 1912-Floirac, 10 avril 1992), mariée à Saïgon, le 24 janvier 1931, avec Albert [Gressier](#), fils du grand riziculteur de Soctrang :

— Lucie Truong-thi-Dân (Cholon, 3 septembre 1914),

— Louis Truong-van-Tinh (Cholon, 4 avril 1916-Travinh, 30 décembre 1923),

— Jacques Truong-van-Muoi (Cholon, 14 février 1920-Saïgon, 1954) : déporté résistant (interné par les Japonais),

ces quatre enfants naturels reconnus à Cholon le 10 déc. 1920 et pourvus de prénoms français ;

— Jeanne Biaillé de Langibaudière (Cholon, 24 mai 1922-Troyes, 26 fév. 2019) mariée à Saïgon, le 15 janvier 1944, avec Jean d'Aviau de Piolant.

— Marcel (1924).

---

Entré dans l'administration indochinoise le 29 juin 1906.

Médecin de l'Assistance médicale à Soctrang (ca 1908),

Médecin de la municipalité de Cholon (1914).

Directeur de l'hôpital Drouhet (1915-1925).

Chef du service médical de la province de Bentré (1925),  
puis de celle de Giadinh (16 juillet 1926).

Chef de l'Hôpital cantonnais de Cholon.

1/2

2/2

Chevalier de l'ordre royal du Cambodge (18 mars 1913).

Chevalier du Dragon d'Annam.

Membre de la Société de protection de l'enfance (1914).

du Cercle franco-annamite (1922),

de l'Amicale des Français d'Indochine,

du comité d'honneur et de consultation de la [Société annamite de crédit](#) (1929) :

Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 7 mars 1930).

Conseiller municipal (mai 1933), puis [maire](#) (août 1933-1938) de Saïgon.

Président du Syndicat des riziculteurs de Cochinchine (juin 1934).

Conseiller colonial (1935-1939).

Membre du conseil d'administration du [Lycée Yersin](#) de Dalat en qualité de représentant des pères de famille habitant Saïgon.

---

Décédé à la clinique Saint-Paul de Saïgon, le 30 mai 1939.



Jacques Biaillé de Langibaudière  
Mme Louis Biaillé (Truong Thi Phuoc), Jeanne et Marie (vers 1940)  
Album personnel de Patrick O'Connell (ami de Jacques)  
Coll. Gérard O'Connell.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À SAÏGON  
(*L'Écho annamite*, 26 février 1920)

M. le gouverneur général, accompagné de M<sup>me</sup> Long et de M. Le Gallen, a ensuite visité nos établissements d'assistance que lui a présentés M. le docteur Lecomte. ... Il a successivement visité l'hôpital Drouhet où il a été reçu par M. le docteur Baille de Langibaudière, la maternité de Cholon, l'école des sages-femmes, l'hôpital indigène de Cholon et l'École des jeunes aveugles où il a été reçu par M<sup>me</sup> Léandri, M. le docteur Lalung Bonnaire et M. Luzergues.

---

Un comptable indélicat  
(*L'Écho annamite*, 14 mai 1921)

M. Vincent, comptable à l'hôpital Drouhet, a été arrêté mercredi dernier sous l'inculpation de détournement de deniers publics.

Ancien adjudant en retraite, décoré de la médaille militaire, proposé même il y a quelque temps pour la Légion d'honneur en qualité de lieutenant de réserve, M. Vincent était employé depuis plusieurs années à l'hôpital Drouhet.

Mettant à profit l'expérience qu'il avait acquise dans son emploi, le comptable avait imaginé un procédé aussi simple qu'ingénieux pour commettre des détournements. Chargé d'inscrire sur ses registres les dates d'entrée et de sortie des malades, il y portait, pour chacun de ces derniers, un nombre de jours de traitement sensiblement inférieur à celui mentionné sur les quittances délivrées en échange des sommes versées entre ses mains. Il empochait la différence.

Pour effacer les traces de ses détournements, M. Vincent avait fait disparaître tous les registres de comptabilité où étaient consignées les opérations des années 1914 et 1915.

L'examen des fiches de clinique portant la date à laquelle les malades sont hospitalisés et celle à laquelle ils sont mis exeat fit découvrir la supercherie.

En raison de la gravité des faits, M. le docteur Baille de Langibaudière, directeur de l'hôpital Drouhet, saisit la justice. Mercredi matin, à 10 heures, les membres du Parquet de Saïgon se rendirent à cet établissement, accompagné de M. Giacomini, comptable de l'hôpital indigène de Cochinchine, chargé de l'expertise de la comptabilité tenue par l'inculpé.

C'est ainsi que, sur les indications des plantons de l'hôpital, ce dernier découvrit sur un terrain situé à proximité de l'établissement un quittancier aux trois quarts brûlé sur lequel on distingue encore des dates remontant à 1914.

Acculé à l'évidence, M. Vincent entra dans la voie des aveux. À l'en croire, les escroqueries commises par lui s'élèvent à 8.000 piastres. Il est permis de supposer qu'elles sont en réalité beaucoup plus importantes, étant donné que l'inculpé pratiquait son manège depuis plusieurs années.

L'interprète Chan et l'infirmier Ngoc, qui servaient sous les ordres du comptable indélicat, ont été également arrêtés. Il appartient à la Justice de rechercher à quel point ces deux comparses peuvent être tenus pour responsables du délit commis par leur chef et s'ils ne sont coupables que d'avoir gardé le silence sur les irrégularités commises par celui-ci.

---

Détournement  
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1921)

L'expertise de la comptabilité du comptable de l'hôpital Drouhet Vincent, arrêté dernièrement pour détournement de deniers publics, a fait ressortir que le total des sommes volées par l'inculpé s'élève à plus de 20.000 piastres.

L'affaire viendra devant la Cour Criminelle, à la session d'octobre. C'est M<sup>e</sup> Lacouture qui vient d'être désigné d'office pour présenter la défense du comptable indélicat Celui-ci avait voulu confier sa cause à M<sup>e</sup> Girard, qui a refusé de s'en charger.

---

Hôpital Drouhet.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 83)

MM. Biaillé de Langibaudière (Louis-Joseph), médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, directeur de l'hôpital de Cholon ;

Phan-van-Tiêng, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, médecin-résident à Cholon ;

Nguyễn-van Liêng, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;

M<sup>m</sup>e Lacoste, infirmière de 5<sup>e</sup> cl. de l'Assistance ;

M<sup>lle</sup> Fidat, infirmière stagiaire de l'Assistance ;

M<sup>m</sup>es Maingault, infirmière à contrat ;

Omnes, —

Chamant, concierge à l'hôpital ;

MM. Jumillard (Armand-Jean-Baptiste), économie comptable de l'hôpital ;

Nguyễn-van-Phuoc, commis indigène de 4<sup>e</sup> cl.

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1924)

Un accident affreux. — Un affreux accident, qui vient de plonger dans le deuil et l'affliction la famille d'un de nos plus honorables concitoyens, est survenu le dimanche 30 décembre dans la soirée, à Travinh.

Le docteur Biaillé de Langibaudière, directeur de l'hôpital Drouhet, si sympathiquement connu en Cochinchine, accompagné de sa femme et de ses enfants, était allé passer quelques jours de congé chez son neveu, le docteur [Marcel Biaillé de Langibaudière](#), médecin de l'assistance en résidence à Travinh.

Dimanche dernier dans la soirée, M. le docteur Biaillé de Langibaudière et toute sa famille s'apprêtaient à regagner Cholon.

L'auto sortie du garage était déjà rangée devant la porte de la maison et les enfants commençaient à y prendre place. Au moment de démarrer, M. le docteur Biaillé remarqua que son fils Louis, âge de 8 ans, manquait encore à l'appel. Occupé à jouer à l'étage de la maison, l'enfant avait oublié l'heure du départ. On l'appela donc et, au moment de descendre l'escalier, le jeune Louis voulut s'amuser en haut de la rampe et faire une dernière fois une sorte de rétablissement. Mal lui en prit car, au moment où il se soulevait sur la rampe, ses forces le trahirent et le pauvre petit, lâchant prise, alla tomber d'une hauteur de 2 m. 50 sur les carreaux en mosaïque du rez-de-chaussée. La tête ayant porté la première sur la dalle, la petite victime perdit presque aussitôt

connaissance et, quatre heures durant, resta plongée dans le coma. En dépit des soins dévoués qui lui furent aussitôt prodigés par les parents témoins de l'accident, le jeune Louis ne sembla reprendre un instant connaissance que pour dire à ses parents de le laisser dormir ; quelques instants plus tard, il tendait le dernier soupir.

Le corps fut amené le lendemain à Cholon où eut lieu l'inhumation le matin à 7 heures.

La douleur de la mère faisait peine à voir, la pauvre femme semblait tant souffrir que nombreux furent les amis qui avaient tenu à accompagner l'enfant à sa dernière demeure et qui ne purent retenir leurs larmes.

La pauvre petite victime était l'aîné des garçons du docteur Baille ; sa mort creuse un grand vide dans cette excellente famille.

*L'Impartial* présente au docteur Baille et aux siens ses condoléances attristées. (*L'Impartial* du mercredi 2 janvier).

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1924)

Les partants. — Par s/s *Compiègne* sont partis M. Baille de Langibaudière, médecin de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Le Dr. Baille de Langibaudière, excellent praticien, emporte avec lui de nombreuses sympathies. À Saïgon et Cholon, il ne comptait guère que de amis. Nous espérons, son congé terminé, le voir reprendre ici son poste.

---

Congés administratifs  
(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1924)

Un congé administratif de douze mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Baille de Langibaudière, médecin principal de l'Assistance médicale en Cochinchine, pour en jouir à Nantes (Loire-Inférieure).

---

Échos administratifs  
\_\_\_\_\_  
Désignations  
(*L'Écho annamite*, 7 février 1925)

Par arrêtés en date du 6 février 1928 de M. le gouverneur de la Cochinchine:  
Sont désignés :

1<sup>o</sup> pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'hôpital Drouhet, en remplacement de M. le Dr Louis Baille de Langibaudière, médecin principal de l'Assistance, en instance de départ en congé : M. le Dr Dufossé, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance, en service à Cantho.

2<sup>o</sup> pour assurer le service médical de la province de Cantho, en remplacement de M. le docteur Dufossé, appelé à une autre destination : M. le docteur Levot médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance en service à Tanan...

---

Désignations  
(*L'Écho annamite*, 23 février 1926)

Par arrêtés en date du 19 février 1926 du gouverneur de la Cochinchine :

M. le docteur Piloz, médecin de 4<sup>e</sup> cl. de l'Assistance, en service à Poulo-Condore, est désigné pour continuer ses services à l'Hôpital Drouhet, en qualité de médecin traitant.

---

Obsèques de M. Quach-Dam  
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1927)

Dr Massias<sup>1</sup>, médecin-chef de l'hôpital Drouhet.

---

Pour les malades de l'hôpital Drouhet  
(*L'Écho annamite*, 7-12 août 1928, p. 4)

Le docteur Charles Massias, médecin chef de l'hôpital Drouhet, serait reconnaissant aux personnes qui voudront bien faire don à la bibliothèque de l'hôpital Drouhet de livres, de revues, de périodiques.

Il les remercie d'avance, au nom des malades de l'hôpital Drouhet.

---

La découverte de M. Nguyêñ-ngoc-Liên  
(*L'Écho annamite*, 8 septembre 1928, p. 1)

Nos confrères de langue annamite continuent à épiloguer à perte de vue sur la découverte de ce médecin de Hatinh qui se fait fort de démontrer que le cerveau n'est pas l'organe de l'intelligence. Ils trouvent que le public a tort de ne pas s'y intéresser et que les Annamites en particulier, témoignent une indifférence coupable à l'égard d'un compatriote de génie.

On sait que le médecin-chef de l'hôpital Drouhet a, par le canal de l'*Opinion*, relevé le défi lancé par M. Nguyêñ-ngoc-Liên aux savants d'Occident. Mais humoriste féroce, le Dr Massias a proposé froidement à son confrère annamite de lui enlever son cerveau ! On voit bien que cet excellent docteur se prenait pas la découverte de M. Nguyêñ-ngoc-Liên au sérieux.

.....

---

Le mariage de M<sup>lle</sup> Ergouach et de M. Delbard

---

<sup>1</sup> Charles-Pierre-Alfred Massias (Saint-Jory-Lasbloux, Dordogne, 28 janvier 1893-2 décembre 1964) : fils de Pierre Massias, instituteur, et de Françoise Dutheil. Marié à Bordeaux, le 31 juillet 1920, avec Marie Louise Toucheteau. Successivement médecin à Travinh, chargé du service médical de la province de Chaudoc (1925), médecin-chef de l'hôpital Drouhet à Cholon (1927), médecin-chef de l'Institut de Puériculture à Saïgon, chargé du service médical de la province de Soctrang (1930), de nouveau à Travinh (1935), puis professeur à la faculté de médecine de Hanoï (1936). Dénoncé comme franc-maçon, membre de « La Fraternité tonkinoise » (JOEF, 1<sup>er</sup> février 1942). Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 5 mars 1952) : doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Saïgon.

(*La Dépêche coloniale*, 10 septembre 1928)

Samedi matin a eu lieu, à la mairie de Saigon, le mariage de M<sup>lle</sup> Ergouach et de M. Delbard, infirmier-major à l'hôpital Drouhet.

Pour cette cérémonie, la gracieuse mariée portait une robe en crêpe georgette champagne imprimée de grosses roses bleues.

La mère de la mariée était en robe en crêpe de Chine, en forme, mauve opéra.

M<sup>me</sup> André, robe deux pièces en crêpe de Chine bleu marine et bleu lavande.

M<sup>me</sup> Pangam, robe en forme en crêpe de Chine bleu lavande.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. André, commis des Douanes et Régies.

Pour le marié, M. le docteur Coulogner, directeur du Service de Santé.

À l'issue de la cérémonie religieuse, un lunch fut servi dans les salons de la Philharmonique par les soins de M. Tor.

## Nouvelles administratives

## Affectations

## Corps de santé

(*La Dépêche d'Indochine*, 25 mars 1929)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 21 mars 1929 :

M. le docteur Dufossé, médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'assistance médicale en service à Travinh, est désigné, sur sa demande, pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'Hôpital Drouhet, en remplacement de M. le Dr Massias, médecin de même classe, en instance de départ en congé.

COCHINCHINE  
LA VIE ADMINISTRATIVE  
A l'hôpital indigène  
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1930)

Au centre anticancéreux de la Cochinchine (Hôpital indigène de Cholon)\*, un service de consultations gratuites pour les malades porteurs de tumeurs ou de lésions cancéreuses est créé.

Cette consultation aura lieu le mardi à 9 heures pour les Européens. Le jeudi à 9 heures pour les indigènes. Elle sera faite par le médecin spécialiste du centre anticancéreux.

Les malades indigènes dont l'état nécessitera un traitement suivi seront hospitalisés à l'Hôpital de Cholon, pavillon spécial du centre anticancéreux.

Les malades européens seront hospitalisés de préférence à l'hôpital Drouhet en raison de la proximité du centre anticancéreux et soignés par le médecin spécialiste.

Mariage à Saïgon, 24 janvier 1931  
Albert Gressier (28 nov. 1908-Pessac, 7 février 1983),  
Marie Baille de Langibaudière



Archives Annaïg Antoine-Miermont.  
Rémy Gressier, tenant son chapeau noir, au bras d'Élisabeth Baille de Langibaudière.  
Louis Baille de Langibaudière et sa fille Marie.  
Entre les deux, au second plan, Albert Gressier.  
À sa droite, chapeau blanc, Marthe, issu d'un premier lit d'Élisabeth Baille.  
Au fond, chemise blanche, veste noire, noeud papillon, Eugène-Florent Godard, des T.P.  
Grilles de la mairie siglées « VS » : ville de Saïgon.

CEUX QUI NOUS QUITTENT  
par l'Athos  
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 juin 1931)

Nous avons également relevé le nom du docteur Dufossé, médecin chef de l'Hôpital Drouhet, qui dirigea pendant deux mois cet important établissement sanitaire.

La première fois en 1925-26, la deuxième fois d'avril 1929 à ce jour.

Il est bon de faire remarquer le dur labeur du docteur Dufossé, seul à assurer la marche d'un grand hôpital, médecin de garde jour et nuit.

Le docteur Dufossé, qui aime son hôpital, lui consacrait tout son temps, négligeant, pour ce faire, la clientèle qu'il aurait pu lui procurer.

Assistance Médicale  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1<sup>er</sup> mai 1933)

1<sup>er</sup> mai 1933

Le docteur Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance, directeur local de la Santé en Cochinchine, est désigné pour remplir, cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles de médecin-chef de l'Hôpital Drouhet à Cholon.

À cet effet, il devra loger à l'intérieur de l'Hôpital Drouet, dans un bâtiment qui sera mis gratuitement à sa disposition.

Les Procédés de la Région

Un grave incident à l'hôpital cantonnais de Cholon  
(*La Dépêche d'Indochine*, 1<sup>er</sup> décembre 1933)

Récemment, un incident qui marque de la part de l'Administration de la Région une certaine désinvolture, pour ne pas dire plus, s'est produit à l'hôpital cantonnais de Cholon. Mis au courant des faits presqu'aussitôt après qu'ils se furent passés, nous avions gardé le silence, sur la demande expresse de notre ami le Dr Biaillé de Langibaudière qui, dans un esprit qui l'honneure, ne voulait pas mêler la presse à cette affaire qu'il préférait régler sans scandale.

Un de nos confrères n'ayant pas eu les mêmes motifs pour observer cette discréption, nous nous estimons déliés de cette promesse et portons ce qui suit à la connaissance du public.

Il s'agit d'une visite inopinée faite à l'hôpital cantonnais de Cholon par M. Eutrope, administrateur en chef de la Région Saïgon-Cholon, accompagné par le Dr. Muraz, dans des conditions qui dénotent un parfait sans-gêne. Ces deux personnalités sont entrées à l'hôpital cantonnais, sans faire prévenir qui que ce soit, ni directeur ni médecin traitant. Le comble, c'est que ce ne fut pas seulement pour y faire une inspection à l'improviste, ce qui aurait pu se concevoir malgré l'incorrection du procédé, mais aussi pour y procéder à des expériences de désinfection !

Ces expériences terminées, les deux personnalités de la Région continuèrent à inspecter les locaux, sans faire plus de cas de l'administration de l'établissement que si

elle n'existe pas et, leur visite terminée, se disposaient à quitter l'hôpital quand ils rencontrèrent le Dr Baille de Langibaudière, directeur et médecin traitant.

L'hôpital étant un établissement privé, on conçoit que son directeur ne put cacher à ces messieurs combien l'incorrection, pour dire l'illégalité, du procédé le choquait.

Nous savons qu'un échange de lettres a eu lieu à ce sujet entre le Dr Baille de Langibaudière et le préfet de la Région Cholon.

Le Dr Muraz aurait prétendu qu'il avait à faire à des Chinois et non au Dr Baille de Langibaudière. Cette excuse n'est qu'une mauvaise défense car, oui ou non, le médecin de l'établissement est-il responsable de ce qui s'y passe ? Doit-il être prévenu lorsque des officiels viennent y faire une inspection et surtout y procéder à des expériences ? En sa qualité de médecin, le Dr Muraz ne devait pas l'ignorer et qu'aurait-il dit si, étant médecin responsable dans un hôpital quelconque, on avait usé à son égard du même procédé ?

Ajoutons que non seulement le Gouverneur de la Cochinchine a été informé de cette illégalité, mais que le Syndicat des Médecins en a été également saisi. Nous verrons la suite donnée à cette affaire, mais nous ne pensons pas que la Région puisse impunément se mettre au-dessus des lois.

---

Nouvelles brèves  
(*La Dépêche d'Indochine*, 24 janvier 1934)

L'ex-préfet de la Région Saïgon-Cholon, M. Eutrope, déposa, voici plus de deux mois, une plainte contre le maire de Saïgon, le docteur Baille de Langibaudière.

À la suite de la visite inopinée de l'hôpital cantonal par le préfet Eutrope et le docteur Muraz, le médecin traitant de l'hôpital cantonal, le docteur Baille de Langibaudière, estima discourtois le fait de n'avoir pas été avisé de cette visite.

Il le fit d'ailleurs bien voir en adressant une lettre à cheval au préfet, lettre où aurait été employé le mot hypocrisie.

C'est pour ce terme que le préfet se serait jugé diffamé et aurait porté une plainte.

Cette plainte alla faire un petit tour à Hanoï où elle resta en sommeil jusqu'à l'arrivée dans cette ville du nouveau directeur des finances qui n'est autre que l'ancien préfet de la Région.

Il eut été curieux de voir le procès se dérouler à la barre du tribunal avec, d'un côté, le préfet de la Région Saïgon-Cholon et, de l'autre, le maire de la ville de Saïgon.

Puisque nous parlons de l'ineffable Région, nous pourrions demander où en est cette retentissante affaire de comparution de fonctionnaires régionaux en Conseil d'enquête.

L'un d'eux est toujours condamné à demeurer chez lui.

---

Le maire de Saïgon traîné sur les bancs de la correctionnelle  
par l'ex-préfet de la Région  
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 janvier 1934)

C'est aujourd'hui chose faite, M. le maire de la ville de Saïgon, le docteur Baille de Langibaudière, a reçu une assignation d'avoir à comparaître le 12 février prochain devant le tribunal correctionnel « pour avoir, dit la citation, diffamé et porté atteinte à la délicatesse du Préfet de la Région Saïgon-Cholon. »

Si Courteline vivait encore, il nous décrirait avec verve ce procès de Trou-sur Mer, car ce sera vraisemblablement une séance assez cocasse que celle du tribunal correctionnel du 12 juillet.

Il est peu de Saïgonnais qui voudront rater cette occasion de voir le premier citoyen de leur Ville assis au banc des inculpés.

Voici les faits tels qu'ils se sont déroulés.

Un beau jour, M. le préfet Eutrope et le chef du Service de l'hygiène, le Dr Muraz, décidèrent de visiter l'hôpital cantonal dont M. le Dr Biaillé de Langibaudière est médecin-chef.

On ne sait si leur visite avait pour but de se rendre compte de l'état des malades ou si le Dr Muraz voulait jeter un coup d'œil sur une comptabilité qui, à son sujet, pouvait être assez curieuse.

Quand le Dr Biaillé arriva à l'hôpital cantonal, il ne fut pas peu surpris d'apercevoir ces deux visiteurs. Il leur fit remarquer que des maires, des gouverneurs, des gouverneurs généraux même étaient déjà venus visiter cet hôpital, mais qu'ils avaient toujours eu la déférence de prévenir le médecin-chef.

Par lettre adressée au préfet, M. le docteur Biaillé souligna ce manque de déférence. M. Eutrope lui répondit : qu'il avait avisé le chef de congrégation et que c'était à celui-ci de prévenir le médecin-chef.

« Vous faites dévier la question, répondit le Dr Biaillé, mais votre hypocrisie demeure entière. »

C'est pour cette phrase, qui montre la « cordialité » de relations qui existe entre le premier représentant élu de la population saïgonnaise et le préfet que dame Thémis a été alertée.

Il sera assez curieux de suivre, le 12 février, les débats de ce procès cocasse.

---

### Le préfet de la Région contre le maire de Saïgon

Le docteur Biaillé de Langibaudière  
est condamné à 16 francs d'amende avec sursis  
(*La Dépêche d'Indochine*, 12 février 1934, p. 1, col. 6-7)

Il y avait ce matin un nombreux public au Palais pour assister aux débats du curieux procès préfet-maire.

Lorsque M. le docteur Biaillé est appelé à la barre, le président Walrand<sup>2</sup> lui rappelle qu'il est inculpé d'avoir outragé M. Eutrope, préfet de la Région Saïgon-Cholon et chargé de l'expédition des affaires courantes.

Le docteur Biaillé reconnaît aussitôt la lettre incriminée, puis il explique au tribunal comment il fut amené à l'écrire.

— Je savais depuis quelques jours, dit-il, que le préfet devait venir visiter l'hôpital cantonal dont je suis médecin-chef depuis vingt-cinq ans.

M. le président. — Mais comment le saviez-vous ?

Docteur Biaillé. — Je l'ai entendu dire autour de moi, je l'ai appris par des secrétaires, des interprètes.

N'ayant reçu aucune convocation, je trouvai que c'était un manque d'égards envers moi alors que tous les autres gouverneurs, même des gouverneurs généraux, m'avaient toujours prévenu.

---

<sup>2</sup> Maurice-Marie-Joseph-Adrien Walrand (Maubeuge, 1864-Brest, 1964) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 12 janvier 1919) : capitaine d'infanterie coloniale. coloniale (réserve à l'état-major particulier des troupes coloniales)(8<sup>e</sup> direction). Magistrat en Indochine (1927-1947). Avocat général près la cour d'appel de Saïgon nommé procureur général près la cour d'appel de Hanoï (*JORF*, 16 mars 1941). Mise à la retraite d'office sur avis de la commission d'enquête sur les responsabilités encourues en Indochine depuis le 18 juin 1940 (*JORF*, 18 octobre 1947).

J'ai écrit alors au préfet une première lettre me plaignant de n'avoir pas été convoqué.

Au lieu de me répondre sur ce point, M. Eutrope m'écrivit que c'était au chef de congrégation de me convoquer.

M. le président. — Cette affaire a eu pour origine le manque d'égards dont vous vous plaignez ?

M. le docteur Biaillé. — Oui, c'est cela.

M. le président. — La question d'ordre administratif ne me regarde pas. M. Eutrope a peut-être eu tort d'aller visiter votre hôpital sans vous aviser. Je peux penser ce que je veux de cette façon de faire en tant qu'homme, mais **l'autorité judiciaire ne peut s'immiscer dans les questions administratives**.

Vous saviez pourtant que vous aviez le droit de réclamer et qu'il y a des formes à observer, même pour protester.

On vous reproche d'avoir écrit au Préfet qu'il était un hypocrite.

M. le docteur Biaillé. — Oui.

M. le président. — Nous sommes d'accord. Vous auriez peut-être pu le dire en d'autres termes et alors cette petite affaire, qui n'a pas grande importance, ne serait pas venue devant le tribunal correctionnel.

J'ai déjà réclamé personnellement contre l'Administration qui a parfois une conception assez singulière de ses droits, mais il y a la manière.

M. le Procureur. — N'avez-vous pas quelques regrets d'avoir adressé cette lettre outrageante à un magistrat.

M. le docteur Biaillé. — Évidemment, je reconnaissais que je me suis peut-être un petit peu emballé, mais il y avait de quoi.

Le Procureur Canavaggio prononce ensuite son réquisitoire retraçant l'affaire et demandent une condamnation légère.

— Il est regrettable, dit-il, qu'un homme aussi sympathique que le docteur Biaillé se soit laissé aller à des propos aussi regrettables.

M. le Procureur termine en demandant que les magistrats soient protégés.

#### La plaidoirie de M<sup>e</sup> Giacobbi

M<sup>e</sup> Giacobbi commence sa plaidoirie ainsi :

Si les relations que j'ai avec M. Eutrope m'avaient permis de lui donner un petit conseil avec quelques chances d'être écouté, je lui aurais donné celui de ne pas faire ce procès. Il y a des procès qui, si bons qu'ils soient, même si on les gagne, ne peuvent qu'être perdus et vous en avez ici un exemple parfait.

La première question que je me suis posé quand j'ai été avisé de ce procès a été celle-ci : Quel a pu être le but de M. Eutrope, quel avantage prétend-il tirer de ce procès ? M. Eutrope a-t-il pensé que le fait de comparaître pour nous sur ce banc qu'il est convenu d'appeler le banc d'infamie allait nous faire plier sous le poids de la honte et du remords ?

Je ne pense pas que M. Eutrope se soit fait pareille illusion.

Nous avons la fierté de croire que de nous deux, de M. Eutrope et du docteur Biaillé, ce n'est pas nous qui sortirons diminués. M. Eutrope a-t-il voulu tirer vengeance de notre action administrative ?

Il a été singulier lorsqu'un homme, même d'une susceptibilité très chatouilleuse, a reçu ce qu'on appelle une leçon, la plus discrète qu'il soit puisqu'elle lui est parvenue sous pli cacheté, il est singulier, dis-je, que ce plaignant ait éprouvé le besoin d'en faire part aux populations.

Qu'a voulu M. Eutrope ?

Je crois, pour ma part, qu'il est un peu comme les gens dont parle La Bruyère qui veulent entendre parler de soi, même si on en dit du mal.

M. Eutrope regrette que son départ soit passé ici inaperçu.

Nous l'avons vu partir discrètement de Saïgon, sans tambour ni trompette et même sans fleur ni couronne. Il est parti comme le premier venu et, connaissant son caractère, cette indifférence du public lui a été droit au cœur.

Il a voulu se rappeler au bon souvenir de ses administrés et il a fait un bien mauvais calcul, car le seul souvenir qu'il a laissé sera certainement fait du regret de ne l'avoir pas vu partir deux ans plus tôt.

M<sup>e</sup> Giacobi regrette alors d'avoir à soulever la question d'incompétence car il ne veut pas avoir l'air de se défiler, mais il fait remarquer que le docteur Baille ne s'est pas adressé à M. Eutrope en tant que gouverneur mais en qualité d'administrateur de la Région.

Si M. Eutrope avait agi comme gouverneur, pour visiter l'hôpital cantonnais, il se serait fait accompagner du directeur du Service local de la Santé et non de son coadjuteur à la Région, son éminence grise, le docteur Muraz. M<sup>e</sup> Giacobi démontre ensuite que, dans ses fonctions d'administrateur de la Région, M. Eutrope n'est pas magistrat et que le titre de préfet est usurpé.

Ses fonctions ressemblent à celles d'un chef de bureau dans un ministère.

Le sympathique défenseur démontre ensuite qu'il n'y pas eu outrage car les lettres étaient échangées entre fonctionnaires de même grade.

M<sup>e</sup> Giacobi critique alors la gestion administrative de M. Eutrope, ce qui lui vaut cette observation du président : « Allons, les paillotes et les poubelles ne sont pas des faits de la cause ».

M<sup>e</sup> Giacobi. — Je voulais dire simplement que, sous prétexte d'hygiène, M. Eutrope a pris des mesures invraisemblables et nous aurions dû prévoir qu'il visiterait un jour l'hôpital cantonnais car celui-là est privé.

Si vous étiez ici, une sorte de jury chargé de déterminer quel a été celui qui s'est conduit comme il fallait, uns sorte d'arbitre de l'honneur et de la mesure, je ne douterais pas dans ce cas que votre décision serait pour nous, je ne dirai pas un complément, mais une approbation et je ne doute pas que cette même décision ne constitue vers notre adversaire un avertissement, une leçon de modération, de calme, de modestie et, pour tout dire, de savoir vivre.

Nous vous demandons de dire que nous n'avons pas voulu insulter M. Eutrope et puisqu'il faut une fin à cette histoire et une morale à ce procès, permettez-moi de dire :

M. Eutrope s'est cru outragé ?

Un beau malheur en ce moment-ci où il y a des malheurs beaucoup plus grands et beaucoup plus graves que celui-là.

Il aurait mieux fait de s'abstenir au lieu d'ennuyer le tribunal avec une pareille histoire.

L'homme de la rue lui dirait : n'est-ce pas vous qui avez commencé, de quoi vous plaignez-vous ?

Vous n'avez eu que ce que vous méritez. L'homme de la rue lui dirait encore : Tant pis pour vous ! Vous vous montrez difficile, vous vous montrez susceptible, si vous voulez ne pas recevoir de coups d'épingles, ne distribuez pas de coups de bâtons, et l'homme de la rue lui disait encore ou plutôt il lui chanterait : il ne fallait pas qu'il y aille, il ne fallait pas y aller.

\*  
\* \* \*

M. le procureur revient ensuite à la charge pour bien préciser que, dans ses fonctions, M. Eutrope était magistrat et, sur le siège, le président Walrand prononce son jugement : 16 francs d'amende avec sursis.

La Légion d'honneur du Dr Biaillé  
(*La Volonté indochinoise*, 1<sup>er</sup> juin 1935)

L'« Opinion » :

Nous croyons savoir que la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur aurait, par une lettre récente, mis M. le Dr Biaillé de Langibaudière, premier adjoint au maire de Saïgon, en demeure de fournir toutes explications utiles avant l'expiration du délai d'un mois — ce délai courant pour compter du 8 mai — quant à la condamnation de droit commun dont il a été l'objet, sous peine de se voir rejeté de l'Ordre national.

Cette nouvelle, si elle était confirmée, pourrait à bon droit étonner et surprendre amis et adversaires de M. le Dr Biaillé. En ce qui nous concerne, nous ne pourrions que nous éléver contre une mesure de cet ordre, prise sur de tels motifs.

On sait, en effet, que M. le Dr Biaillé a été condamné à 25 francs d'amende par la cour d'appel de Saïgon pour avoir écrit, en tant que directeur de l'hôpital cantonal de Cholon, au préfet de la Région Eutrope, une lettre que celui-ci qualifia d'injurieuse.

Cette condamnation de principe n'entache en rien l'honneur du Dr Biaillé.

Et il nous paraît que la Grande Chancellerie, si elle a fait au Dr Biaillé l'injonction dont nous parlons, a certainement été mal ou incomplètement informée.

Notre informateur explique ce malentendu par le fait que la Grande Chancellerie n'aurait pas en mains le dossier de l'affaire. Elle n'aurait été informée que par l'intermédiaire de la direction de la Justice, tenue, on le sait, de fournir au grand chancelier un état mensuel des condamnations encourues par les membres de la Légion d'honneur résidant ou stationnés en Indochine.

Il resterait au Dr Biaillé à envoyer un mémoire de défense avant le 8 juin, ce qui, évidemment, paraît être un délai bien court.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet incident.

Et l'« Opinion » du lendemain nous apporte ces précisions. Nul doute que M. Pagès ne laissera pas commettre cette infâme hypocrisie.

« C'est une lettre sèche comme un réquisitoire de Procureur général qu'a reçue M. Biaillé de la Grande Chancellerie.

L'intéressé s'est aussitôt évertué à obtenir de la Société de la Légion d'honneur locale un appui moral que celle-ci aurait déclaré n'être pas en mesure de lui accorder, n'étant qu'une société de secours mutuel.

Décidé pourtant à se défendre, M. le Dr. Biaillé aurait alors demandé l'appui moral de certains grands dignitaires locaux qui, à titre évidemment individuel et privé, le lui ont accordé sans hésiter.

Par ailleurs, le docteur Biaillé s'est préoccupé de préparer son dossier et son mémoire de défense. Il a télégraphié à la Grande Chancellerie qu'il expédiait ce dossier par l'avion d'Air France quittant Saïgon le 26 courant.

On nous informe que M. le Dr Daille aurait demandé audience au gouverneur de la Cochinchine qui le recevrait ce matin. Le Dr Biaillé se proposerait de demander l'aide du chef de la colonie dans cet incident où il joue son honneur. Il a la conviction — et nous aussi — que M. Pierre Pagès n'hésitera pas un instant à la lui accorder.

---

SAÏGON

Le docteur Chaumette est dans le coma depuis deux jours. — L'alarmante nouvelle de la maladie du Dr Chaumette, médecin chef de l'Institut cancéreux (anciennement

hôpital Drouhet) et sportif bien connu — il est un des meilleurs joueurs de tennis de Cochinchine — a affolé les très nombreux amis qu'il compte ici.

Atteint d'une maladie infectieuse extrêmement grave qui s'est déclarée dimanche, le docteur Chaumette fut admis lundi à la clinique Angier où tous ses amis, les docteurs Roton, **Fabry**, Dorolle ont conjugué tous leurs efforts pour essayer de le sauver. À l'heure actuelle, ils ne peuvent encore se prononcer sur l'issue de la maladie et le docteur Chaumette, aux dernières nouvelles, est toujours dans le coma.

Néanmoins ou espère que sa très robuste constitution de sportif aura finalement le dessus et nous formons pour lui le vœu d'une prochaine amélioration.

Venu en Indochine il y a six ans, il fut affecté à Phnompenh et, revenant de congé, se vit attribuer la direction de l'Institut cancéreux à Cholon. Le docteur Chaumette a 33 ans.

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1936)

---

Le décès du Dr Chaumette  
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 juillet 1936)

Voilà une nouvelle qui surprendra les nombreux amis et tous ceux qui avaient vu évoluer sur nos courts de tennis le sympathique docteur Chaumette.

Bâti à chaux et à sable, sportif pratiquant, le docteur Chaumette semblait destiné à jouir longtemps d'une santé qui paraissait de fer. Il suffisait de le voir sur un court pour remarquer de suite qu'il était d'une vigueur et d'une résistance extraordinaires.

Hélas, il devait succomber la nuit dernière d'une maladie sur laquelle la science moderne, malgré tout son développement, n'a que peu de données.

Le docteur Chaumette, qui vaquait encore à ses occupations à l'hôpital Drouhet la semaine dernière et qui était entré à la clinique Angier voici quarante-huit heures, y mourut d'une encéphalite.

Cette nouvelle jettera la consternation dans les milieux sportifs où le docteur Chaumette était l'exemple vivant de la ténacité et de la sportivité.

À Madame Chaumette et à tous ceux que ce deuil plonge dans la peine, *La Dépêche* adresse, en cette pénible circonstance, ses condoléances émues.

#### AVIS DE DÉCÈS

Madame Jean Chaumette ;

Monsieur Joseph Chaumette, ingénieur des Travaux publics de l'État en retraite ;

Mademoiselle Claude Chaumette ;

Madame L. Gras ;

Le docteur René Payen et madame René Payen née Chaumette ;

Monsieur Gaëtan Faure, directeur à Saïgon de la Compagnie Optorg, et madame Gaëtan Faure née Chaumette ;

Monsieur et Madame Petit ;

Mesdemoiselles Françoise Payen et Brigitte Faure, et leurs familles ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean CHAUMETTE,  
docteur en médecine,  
licencié ès sciences,

lauréat de la Faculté de médecine de Nancy

leur mari, fils, père, petit-fils, frère, parent et allié, décédé à Saigon le 29 juillet, à l'âge de 33 ans.

Priez pour lui !

La cérémonie religieuse sera célébrée à la cathédrale de Saïgon le vendredi 31 août à 7 heures du matin. Réunion à la clinique Angier à 6 heures 45.

Prière de n'envoyer ni fleurs, ni couronne.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

Les obsèques du docteur Chaumette  
(*La Dépêche d'Indochine*, 1<sup>er</sup> août 1936)

Nous avons annoncé avant-hier la mort subite du docteur Chaumette qui était très sympathiquement connu à Saïgon. Atteint d'une encéphalite, il entra lundi à la clinique Angier où, malgré les soins dévoués qu'on lui prodigua, il rendit l'âme quarante-huit heures après.

Les obsèques eurent lieu hier matin à 7 heures en présence d'une affluence d'amis et de connaissances qui, malgré une pluie battante, tinrent à accompagner le défunt en sa dernière demeure.

Dans l'assistance, nous pûmes remarquer la présence de : M. le gouverneur de la Cochinchine [Pagès], du lieutenant Gaétan représentant le gouverneur général, du général Mouchet, de MM. Striedter, Biaillé de Langibaudière, Roumy, Bussières, Lauthier, docteurs Dorolle, Dê, Tan, Vielle, Ragiot, Hermant, inspecteur général de la Santé, Pradal, Montel, Don, Thinh, Bui, etc., et de nombreux sportifs.

La levée du corps fut faite à la clinique Angier. Après que l'absoute eût été donnée à la cathédrale, le cortège funèbre se dirigea vers le cimetière. Là, avant que la tombe ne fût fermée à tout jamais, plusieurs allocutions funèbres furent prononcées.

Au nom de l'Amicale des médecins de l'Assistance, le Dr Dorolle, président de cette amicale, adressa à son frère un suprême adieu en ces termes :

Mon cher ami,

Nul de nous ne peut se résoudre à l'affreuse réalité. Samedi dernier, encore, vous étiez corps et âme à votre tâche. Mercredi soir, vous nous quittiez pour toujours. Nous même, qui avons suivi d'heure en heure les progrès inéluctables du mal qui vous a emporté, nous ne pouvons croire ce que nos yeux ont vu.

Vous, qui étiez la vie même, l'ardeur, l'enthousiasme, vous vous êtes endormi d'un sommeil qui ne devait plus finir. Entrant à la Clinique, lundi, vous disiez : « Je dois être guéri

dans quatre jours, mon travail m'attend ». Jusqu'au bout, vous aurez vécu dans cette préoccupation du devoir à remplir, malgré l'épuisement physique, la sournoise atteinte des rayons qui minaient la résistance de votre organisme. Médecin passionné de votre art, aidé d'une haute culture scientifique, vous avez été frappé en pleine action, au moment où vous donniez le meilleur de vous même pour l'œuvre commune.

Puis, se tournant vers madame Chaumette, il ajouta :

Madame,

Vous souffrez une douleur dont l'étendue même vous échappe encore ; vous avez perdu brutalement l'époux le plus tendrement chéri, le guide et le compagnon le plus fidèle. Nous avons admiré votre courage, nous savons que les mots ne peuvent rien contre la souffrance qui est la vôtre.

Dans l'horreur de votre subit isolement, songez au moins que notre ami, dans la nuit qui l'enveloppait déjà, n'a prononcé qu'une parole : votre nom, le dernier mot que ses lèvres bientôt figées aient pu former.

Et puis laissez nous vous dire la profonde, la douloureuse sympathie dont nous vous entourons tout en ce moment.

Se tournant à nouveau vers la tombe prématûrément ouverte, le docteur Derolle ajouta avec la plus vive émotion :

Mon cher ami,

Vos yeux clairs ne reverront pas cette terre lorraine qui était devenue votre patrie d'adoption, qui avait été le champ de votre formation scientifique qui vous avait donné la plus aimée des compagnes : vous, toute intelligence et clarté, vous aviez été séduit par des horizons légers, par ces collines où souffle l'esprit. Vous deviez les contempler bientôt. Votre destin ne l'a pas permis et c'est votre dépouille qui ira reposer au pied des coteaux mosellans.

L'adieu que je vous adresse, c'est au nom de tous nos confrères de l'Assistance que je le formule, au nom de notre Amicale dont vous étiez l'animateur, au nom de tous ceux qui, du nord au sud, dans l'effarement douloureux de la brutale nouvelle, m'ont prié de les représenter ici, et qui, précieusement, garderont le souvenir du plus loyal des camarades et du plus cher des amis.

Puis, au nom de la Fédération du tennis, M. Striedter, inspecteur des Affaires politiques et administratives tint à saluer de poignants regrets le départ du sportif que tous admiraient et aimaient :

.....  
Ensuite, M. le docteur Lavau, directeur local de la Santé, prononça un discours que nous ne pouvons, à notre grand regret, publier faute de place.

Nous renouvelons, en ces circonstances douloureuses à M<sup>me</sup> Chaumette et à tous ceux que ce deuil afflige, nos condoléances émues.

---

Saïgon  
APRÈS LES OBSÈQUES DU DR CHAUMETTE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1936)

Nous avons signalé, dans notre édition d'hier, que les obsèques du docteur Chaumette, médecin-chef de l'hôpital Drouhet, ont eu lieu hier matin en présence d'une foule nombreuse et sincèrement émue.

Malgré la pluie, de nombreuses personnes avaient voulu assister à cet enterrement qui a été empreint de la plus grande simplicité comme le défunt l'avait voulu.

MM. les docteurs Roton, Fabry, Dorolle et Tung tenaient les cordons du poêle.

M. Phaure, sous-directeur de la maison Optorg, beau-père du défunt, conduisait le deuil.

---

ASSISTANCE MÉDICALE  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 8 octobre 1936)

Par arrêté du Gouverneur p. i. de la Cochinchine, en date du 26 septembre 1936 :

M<sup>me</sup> Vidal, Infirmière de 3<sup>e</sup> classe de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenue en Cochinchine, est désignée pour servir au centre anticancéreux de l'hôpital Drouhet à Cholon comme manipulatrice de radiumthérapie et de radiothérapie.

---

## L'ŒUVRE FRANÇAISE EN COCHINCHINE

---

M. JUSTIN GODART  
visite les établissements sanitaires de Saïgon-Cholon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1937)

Sous la conduite de M. le gouverneur de la Cochinchine, M. Justin Godard, accompagné de M<sup>me</sup> Godard, a visité hier, durant toute la journée, plusieurs hôpitaux et centres sanitaires de Saïgon-Cholon. On sait que M. Justin Godard est un spécialiste averti des questions d'hygiène sanitaire et d'assistance sociale, et qu'il a occupé à ce titre, depuis de longues années, les plus hautes fonctions en France. Aussi est-ce avec un vif intérêt qu'il amorça hier sa documentation sur l'Indochine en matière d'assistance.

.....

### À L'HÔPITAL DROUHET

Avec la cohue, l'encombrement qui sévissent à Lalung-Bonnaire et dans les polycliniques, l'hôpital Drouhet — centre anticancéreux — offre un contraste frappant.

Couloirs vides, silence absolu. Il s'en dégage une impression de tristesse. Pourtant; des pavillons coquets s'élèvent au centre de pelouses verdoyantes. Mais à l'intérieur, on se sent en quelque sorte figé.

Le docteur Dartiguenave, médecin-chef de l'hôpital, nous fait circuler à travers ses services Quelques minutes d'arrêt au service de radiumthérapie et de radiothérapie profonde, unique à Saïgon et qui traite régulièrement des malades venus de toute la Cochinchine, et même de l'étranger ; des résultats magnifiques sont enregistrés et viennent récompenser les praticiens de leur dévouement inlassable.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1937)

Deuil. — De Cholon nous parvient la bien triste nouvelle du décès, survenu hier en cette ville, du jeune Jean Dartiguenave, fils du directeur du l'hôpital Drouhet, et de madame Dartiguenave qui ont laisse ici de si nombreuses sympathies.

.....

---

## REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE

---

Une visite instructive au centre anticancéreux de l'hôpital Drouhet  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1939)

De Louis Vaucelle.

La Semaine du Cancer, qui a tenu récemment ses assises à Paris, montre que si l'affreux mal continue d'exercer ses ravages dans le monde, du moins la lutte est-elle

organisée pour en atténuer les méfaits et apporter à ceux qu'il frappe guérison parfois, et, de plus en plus fréquemment, soulagement toujours.

C'était l'occasion, vu le regain d'actualité que prenait, de ce fait, ce problème si grave, de rechercher comment, à l'heure présente, il se pose en Cochinchine et quelle solution lui a été donnée.

Une visite au centre anticancéreux de l'hôpital Drouhet, à Cholon, s'imposait. Ce centre, qui fonctionne, on le sait peut-être, sous la direction conjuguée de deux éminents praticiens doublés de vrais savants, les docteurs Roton et [Pierre François Édouard] Dartiguenave, assistés de la collaboratrice expérimentée qu'est M<sup>me</sup> Vidal et de plusieurs médecins indochinois, n'a que quelques années d'existence. C'est dire que son installation et son équipement présentent encore quelques lacunes. Tel quel, cependant, il rend déjà d'immenses services, et l'empressement que les malades indigènes mettent à s'y rendre est la meilleure preuve de la confiance qu'il inspire et des bienfaits qu'il répand.

#### Un demi-million de radium

Sa création, comme celle de toutes les œuvres vraiment utiles, n'alla point sans difficultés, les unes d'ordre technique, les autres d'ordre administratif. L'autorité d'un homme, dont le nom s'attache à la plupart des entreprises d'intérêt social et humanitaire dans ce pays, le gouverneur Krautheimer, permit de les surmonter.

Actuellement, le centre, installé dans un des pavillons de l'hôpital, permet de traiter, de façon permanente une moyenne de 100 à 125 malades. Tant est grand le désir de ces pauvres gens d'y être admis et soignés que certains acceptent de coucher par terre, faute de lits, plutôt que de se voir refuser l'entrée. Au cours de l'année 1938, près d'un millier de malades, au total, ont été hospitalisés.

Il y en aurait davantage encore si, d'une part, le local était moins exigu, si, d'autre part, le matériel thérapeutique, et principalement le radium, était mis, en quantité plus considérable, à la disposition des médecins.

On n'ignore point, en effet, le rôle important joué par le radium dans le traitement du cancer : il constitue l'agent thérapeutique sans doute le plus actif et le plus efficace. La quantité de radium dont le centre anticancéreux est doté est malheureusement insuffisante, vu les besoins auxquels il s'agit de faire face : elle n'est que de cinquante centigrades. Le précieux métal coûte, il est vrai, fort cher : un million de francs le gramme. C'est donc une somme de cinq cent mille francs, une fortune, que représente le demi-gramme possédé par le centre anti-cancéreux de Drouhet. On conçoit qu'à ce prix là, il ne soit point aisé de se procurer des quantités importantes de radium.

Les services qu'il rend sont cependant si grands et si précieux qu'on ne saurait trop souhaiter en voir le centre moins parcimonieusement doté. Lors de son passage à Saïgon, M. Justin Godard, qui s'était vivement intéressé à l'œuvre naissante, avait laissé espérer, avait même, paraît-il, formellement promis le don, par le Gouvernement, de cinquante autres centigrammes de la coûteuse substance. Les événements, par malheur, n'ont pas permis la réalisation de cette généreuse promesse. On ne peut que le déplorer, car une plus grande quantité de radium permettrait de soigner un plus grand nombre de malades et d'obtenir des résultats encore plus satisfaisants.

#### Rayons X et bistouri

Les applications de radium ne sont d'ailleurs pas la seule méthode employée dans le traitement du cancer. Concurremment avec elle, généralement connu sous le nom de « curiethérapie », la radiothérapie (traitement par les rayons X), et enfin l'intervention chirurgicale, qui est, ici, proprement le domaine du docteur Roton, procurent aux malades, suivant le degré d'évolution du mal, la guérison ou tout au moins une sérieuse amélioration de leur état.

Le centre anticancéreux de Cholon possède quatre appareils servant à l'application des rayons X. Deux d'entre eux sont d'un modèle assez ancien, mais n'en rendent pas moins de très appréciables services. Les deux autres, dénommés « restablocs », sont d'invention récente, et leur nombre, en France et même dans le monde, est encore fort restreint. Indiquons, en passant, que la puissance de ces appareils, qui atteint actuellement 200.000 volts, pourrait, avec des ampoules appropriées, atteindre et même dépasser 800.000 volts. Leur action curative étant fonction du voltage, on voit l'intérêt qui existe à augmenter ce dernier. Chaque séance, avec les anciens appareils, exige une durée de trente minutes. Avec les nouveaux, seize minutes suffisent. Trente-cinq malades peuvent journallement bénéficier du traitement radiothérapie.

Ces quelques chiffres suffisent à donner une idée de l'importance qui s'attache, dans la thérapeutique du cancer, à un outillage aussi complet et moderne que possible et des résultats qu'on en peut attendre.

Il s'en faut, enfin, que ces méthodes nouvelles rendent inutile l'intervention du chirurgien. Le rôle de ce dernier, qu'il soit curatif ou préventif, demeure toujours capital. C'est dire qu'une salle d'opération convenablement agencée doit obligatoirement voisiner avec celles où radiumthérapie et radiothérapie se pratiquent. L'installation dont le chirurgien du centre anticancéreux de l'Hôpital Drouhet dispose, sans être luxueuse, est suffisante.

#### Les ravages du cancer

Le cancer revêt-il, dans ce pays, des caractères particuliers dus au climat, à la race, au milieu ? Sa fréquence est-elle plus ou moins considérable ? Autant de questions dont il est intéressant de connaître la réponse et que nous n'avons pas manqué de poser.

« En l'absence de statistiques qui ne sont pas encore définitivement établies, nous a-t-on répondu, il n'est pas possible de fournir, sur ces divers points, de chiffres précis. Ce qu'il est permis de dire, toutefois, c'est que le pourcentage des cancéreux, en Indochine, par rapport au chiffre de la population, paraît bien être le même qu'en France.

« Même proportion, également, en ce qui concerne la mortalité du cancer. Il ne semble pas donc qu'au point du nombre des malades et du pourcentage des décès causés par le cancer, la situation soit, en Indochine, très différente de ce qu'elle est dans la Métropole.

« Voici d'ailleurs, à titre de renseignement sur la fréquence du cancer, quelques données permettant de fixer les idées. Elles proviennent du Danemark où, il y a quelques années, à une certaine date, un recensement a été fait de tous les cancers traités par les médecins ce jour-là. 9 % des médecins avaient répondu. Il a pu, ainsi, être établi qu'il y avait 43 cancers pour 100.000 habitants, et aux îles Féroë, par le même procédé, 30 pour 100.000, soit de l'ordre de 0,40 %.

« Voici maintenant le nombre de décès par cancer, pour la France entière, calculé par 100.000 habitants pendant un an : 74 décès en 1925 — 86 en 1926. À Paris : en 1877, 95 décès ; — en 1887 : 98 — en 1897 : 108 ; — en 1907 : 111 ; — en 1917 : 120 ; — en 1927 : 125. On peut conclure de ces statistiques qu'il meurt actuellement de 40.000 à 50.000 individus par an du cancer. Par rapport au nombre total des décès, ceux qui sont dus au cancer s'établissent ainsi : France, pour la période 1913-1916 : 6,7 %.

Nous avons reproduit, dans une de nos précédentes « Revues » un fort beau plaidoyer de L. Vaucelle en faveur du centre anticancéreux de Drouhet.

Retenant aujourd'hui la question, A. D. [Auguste Darles], dans l'*Impartial*, la traite de la façon suivante :

Le 1<sup>er</sup> décembre 1933, sur les initiatives combinées du Dr Le Roy des Barres, de Hanoï, et du gouverneur de la Cochinchine Krautheimer, l'hôpital Drouhet était transformé en centre anticancéreux. Trois pavillons étaient aménagés pour recevoir les Annamites, un pavillon pour les Européens. Deux mois après l'inauguration de ces nouveaux services, 84 malades étaient déjà hospitalisés : dans la suite, le nombre de lits se révéla très vite insuffisant, au point que la place faisant défaut, et, devant l'impossibilité de tolérer le couchage à même le dallage des salles, on fut dans l'obligation de limiter strictement les entrées selon le nombre de lits vacants.

L'histoire du développement rapide de cet Institut du cancer et son organisation ont fait l'objet d'un excellent article publié il y a quelques semaines par notre confrère de la rue Catinat, sous la signature de L. Vaucelle.

Nous ne saurions y revenir : il nous suffira, à propos de cette même matière déjà traitée, d'insister, par un souci de justice que tous comprendront, sur la part qui revient dans cette initiative d'un intérêt capital pour toute la population cochinchinoise, à notre ancien gouverneur Krautheimer dont les bienfaits ne s'accompagnaient d'aucune publicité tapageuse. Mais M. Krautheimer était un ancien du pays et un modeste.

Ce qui nous intéresse plus spécialement dans le fonctionnement actuel de cet organisme dont le succès consacre l'incontestable utilité, c'est le développement nécessaire des moyens d'action qu'il importe de mettre à la disposition du personnel d'élite qui en assure la marche ascendante. Plus, en effet, se répand dans les campagnes annamites le bruit de guérisons dues soit aux traitements physiques (radium, radiothérapie, diathermie, électrothérapie), soit à des interventions chirurgicales combinées avec les traitements physiques, plus s'accroît le nombre de malades spéciaux qui viennent solliciter ces soins, — mais aussi plus se révèlent insuffisants certains moyens d'action du centre anticancéreux.

Tout le dévouement d'un personnel d'élite, dont il faut bien dire que certaines unités donnent à cette œuvre avec le plus modeste désintéressement leur temps et leur science par amour de l'humanité et par pitié pour les infortunées victimes d'un mal effroyable et jugé jadis incurable, tout le dévouement admirant de cette équipe du cancer ne suffit évidemment pas à compenser le manque de certains moyens qui permettraient et d'éviter le séjour trop prolongé de cancéreux dans l'hôpital, et de donner des soins à un nombre plus grand de malades.

Les appareils de radiothérapie sont suffisants : la chirurgie et la radiochirurgie sont assez heureusement associées pour permettre de répondre à la demande.

Un médecin spécialiste de l'anatomopathologie faisait défaut, à la suite du départ du Dr Breuil, médecin chef de la Marine, et professeur des Écoles de médecine navale, qui avait consenti à monter un laboratoire d'anatomopathologie et à former un médecin annamite. Mais le professeur Breuil dut rentrer en France et son élève, que ne retenait aucun avantage matériel, s'est orienté vers d'autres voies. Par bonheur, tout récemment, une doctoresse spécialisée a pu être engagée et cette lacune, qui entraînait les plus sérieuses conséquences, est aujourd'hui hui comblée. C'est qu'en effet le diagnostic du cancer, « qui est l'acte déterminant du traitement », est du ressort exclusif de l'anatomopathologiste, à qui incombe le soin d'examiner au microscope le prélèvement opéré sur la tumeur du malade, prélèvement qui a subi une longue préparation avant de passer sous l'œil du spécialiste.

On comprend dès lors l'intérêt pour l'équipe du cancer d'être complétée par un anatomopathologiste sur place, faute de quoi il faut recourir à l'Institut de Hanoï : d'où trois semaines perdues par malade.

Ce qui manque au centre anticancéreux de Drouhet, ce n'est donc plus le personnel compétent, ce n'est ni la science ni le dévouement des docteurs et des infirmières. C'est quelque chose qu'on ne peut se procurer qu'au prix d'un gros sacrifice d'argent et qui permettrait de traiter et peut-être de sauver tous les ans des centaines de malades de plus. Le Centre de Drouhet ne possède que cinquante centigrades de radium, qui fut acheté il y a près de quinze ans par le Dr Cognacq, gouverneur de la Cochinchine. Or tous tes praticiens qui ont travaillé à Drouhet, tous les notables techniciens qui, chaque année, visitent nos formations sanitaires ont reconnu que cette dose est insuffisante, même pour le nombre actuel de malades à traiter, *a fortiori* pour les développements prévus de cet institut, si unanimement apprécié par les malades annamites et européens justiciables de traitements par le radium.

On est d'avis, dans les milieux compétents, qu'il faudrait au moins UN GRAMME de radium pour faire face aux besoins.

Or cinquante centigrades de radium coûtent CINQUANTE MILLE PIASTRES. C'est un chiffre énorme pour le budget de l'Institut ; mais c'est une bagatelle pour un pays où, il y a sept ou huit mois, l'on se proposait de dépenser 6 à 700.000 p. pour le « Palais de la Mutualité ». Dans un pays qui s'affirme riche, ou l'on clamé, à tous les échos, qu'avec une somptueuse récolte de paddy et les prix élevés de la gomme, la prospérité est revenue, n'est-il pas possible, sans recourir à l'appui démoralisant de la loterie, de trouver une douzaine, une vingtaine de donateurs capables d'offrir à l'Institut Drouhet, généreusement, pour la collectivité, et pour la science, ce demi-gramme de radium qui permettra de soigner et, dans bien des cas, de sauver des milliers de malades actuellement condamnés à d'intolérables souffrances et à la mort ? On a connu dans un passé encore récent de beaux gestes, dont la ville de Saïgon ou la Cochinchine a bénéficié : puissions-nous les voir se renouveler en faveur de cette œuvre admirable dévouée au salut de tant de malades désespérés.

A. D.

---

Avis de décès  
(*Le Populaire d'Indochine*, 1<sup>er</sup> juin 1939)

M<sup>me</sup> Vve Louis Biaillé de Langibaudière,  
M. Jacques Biaillé de Langibaudière, Lycéen,  
M<sup>lle</sup> Jeanne Biaillé de Langibaudière,  
M<sup>me</sup> et M. Albert Gressier, riziculteur et leurs enfants,  
M<sup>me</sup> et M. Roger Miermont, répétiteur de Lycée et leurs enfants,  
M<sup>me</sup> et M. le Dr Marcel Biaillé de Langibaudière et leurs enfants.  
M. Rémy Gressier, colon-riziculteur, commandeur de la Légion d'honneur, et sa famille,  
M. Félix Miermont, inspecteur de l'Enseignement primaire en retraite,  
Le conseil municipal et le personnel de la mairie de Saïgon,  
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Louis, Joseph Biaillé de LANGIBAUDIÈRE,  
médecin principal de l'Assistance médicale en retraite,  
ancien conseiller colonial,  
premier adjoint au maire de Saïgon,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier du Dragon d'Annam,  
chevalier de l'Ordre royal du Cambodge,

leur mari, père, beau-père, grand-père, oncle, allié, collègue et chef, décédé pieusement dans sa 70<sup>e</sup> année, le 30 mai 1939, à 16 h. 30, en son domicile, n<sup>o</sup> 116, bd Gallieni, Choquan.

Les obsèques auront lieu le vendredi, 2 juin 1939.

On se réunira à la maison mortuaire, 116, bd Gallieni, à 6 h. 15 du matin (levée du corps) ou à la cathédrale de Saïgon à 7 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

CONSEIL COLONIAL  
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1939)

Assistance médicale

M. Huynh ngoc Nhuân réclame un hôpital pour les enfants annamites, ou, tout au moins, la création d'un service spécial pour les enfants à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

« Pourquoi ne pas installer cet hôpital pour enfants au centre anticancéreux ? disent quelques conseillers coloniaux. Car l'hôpital Drouhet ne donne pas de résultats satisfaisants pour ce qu'il nous coûte. »

Des membres de l'assemblée s'accrochent à cet argument pour préconiser la suppression pure et simple de l'hôpital Frédéric-Drouhet.

D'autres, plus modérés et plus raisonnables à notre sens, demandent une augmentation de crédit pour cet établissement sanitaire, pour lui permettre de mieux s'outiller dans la lutte contre le cancer.

---

CONSEIL COLONIAL  
Vers de nouveaux impôts !  
La moitié des économies réalisées en commission disparaissent en séance plénière  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1939, p. 5)

M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire, relevant l'inscription d'un crédit de 25.000 p. pour l'installation d'un service de radiothérapie à l'hôpital Grall demande que ce service soit maintenu à l'hôpital Drouhet où il rend plus de service à la population, quitte à l'installer de façon convenable dans cet hôpital.

M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire souligne que ce service de lutte contre le cancer est mieux à l'hôpital Drouhet qu'à l'hôpital Grall puisqu'en 1939, sur 963 personnes traitées, il n'y eut que 17 Européens. Or l'hôpital Grall est fermé aux indigènes, tandis que l'hôpital Drouhet peut recevoir les malades indigènes comme les malades européens.

M. Chi demande si le médecin spécialiste de radiologie qui est à l'hôpital Grall ne pourrait pas être affecté à l'hôpital Drouhet.

M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire intervient à nouveau et obtient, avec le maintien du centre de radiothérapie à l'hôpital Drouhet, un crédit de 25.000 p pour l'amélioration de son installation.

---

Indemnité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1940)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 16 novembre 1940 :

Madame Merlat, infirmière de 2<sup>e</sup> classe, désignée pour remplacer provisoirement M<sup>me</sup> Vidal, infirmière de 1<sup>re</sup> classe, dans les fonctions de manipulatrice de radiumthérapie et de radiothérapie au centre anticancéreux de l'hôpital Drouhet à Cholon, percevra l'indemnité pour risques radiologiques prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934, pendant une période de 10 jours à compter du 5 octobre 1940.

---

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

Nguyễn-hông-Luông (Docteur), Hôpital Drouhet, Cholon.

---

(*Le Journal de Saïgon*, 5 octobre 1945)

Troupes du 5<sup>e</sup> R.I.C. débarquées hier, casernées à l'hôpital Drouhet de Cholon.

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des États associés

(*Journal officiel de la République française*, 4 mars 1951)

Chevalier.

Nguyen Van Dinh (Édouard), médecin chef de l'hôpital Drouhet à Cholon; 33 ans 3 mois de pratique professionnelle.

---